



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- Agenda
- Informations Diverses
- Info PV Commission de Discipline du 16.01.2019
- Info PV Commission d'Appel Disciplinaire du 09.01.2019
- PV Commission des Statuts & Règlements du 15.11.2018
- PV Commission d'Organisation des Compétitions du 15.01.2019
- PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions du 17.01.2019
- PV Commission des Délégués du 12.11.2018
- PV Commission Foot Animation du 10.11.2018
- Informations Techniques



FORMATION ARBITRE - dernier MODULE

Se déroulera au District de MONTRY les :

Samedi 19 et dimanche 20 janvier 2019

ATTENTION : les inscriptions sont closes

TABLETTES

Nous vous informons que les tablettes supplémentaires commandées par les clubs suivants sont disponibles au secrétariat du District :

MONTRY

Claye Souilly - Emerainville - Marles - Chessy Futsal

APPELS A CANDIDATURE

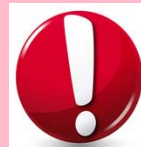
Dans ce numéro retrouvez les appels à candidature pour :

- ◆ Les finales Foot à 11
- ◆ Intégrer notre Commission d'Organisation des Compétitions

+45 ANS PHASE 2

En fin de journal retrouvez le calendrier général de la phase 2 du Critérium +45ANS

RAPPEL RELEVÉS COMPTA



Le relevé N°37 au 13.12.2018 a été envoyé sur la messagerie officielle des clubs.

La date d'échéance de paiement : **le vendredi 01 février 2019**

Les paiements par chèque doivent être adressés au Service Comptabilité à MONTRY

En page intérieure la liste des clubs n'ayant pas encore réglé le relevé.

A défaut de règlement au 01 février 2019, il sera fait application du règlement

CENTRE DE PERF GARDIEN DE BUT

Le 4ème Centre de perfectionnement Gardien de But U10 à U15 de la saison 2018-2019 aura lieu le dimanche 20 janvier 2019 de 9H30 à 11H30 au gymnase du COSEC à PONTIERRY.

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 19 et 20 janvier 2019



M. Ludovic VANTYGHM

06.43.70.72.10

Agenda du District

SITE DE MONTRY

COMMISSIONS

Vendredi 18 Janvier 2019

Comité Directeur

19 heures

Mardi 22 janvier 2019

Commission des Statuts & Règlements

18 heures

Mercredi 23 Janvier 2019

Commission de Discipline

17 heures

Jeudi 24 Janvier 2019

Commission d'Organisation des
Compétitions

14 heures

SITE DE MELUN

COMMISSIONS

Mardi 22 janvier 2019

Commission d'Organisation des
Compétitions

18 heures

Mercredi 23 Janvier 2019

Commission de Discipline

17 heures

Vendredi 25 Janvier 2019

Commission d'Arbitrage

19 heures

Samedi 19 et Dimanche 20 janvier 2019

Module 3 formation arbitre

De 8H00 à 17H00 au District à MONTRY

Vendredi 25 janvier 2019

Réunion Critériums U10/U13

A 18H30 au District à MONTRY

Samedi 26 janvier 2019

Réunion Ambition U9

A 10H00 au District à MONTRY

Relevés Clubs N°37 impayés

Ci-dessous, retrouvez la liste des clubs qui n'ont, à ce jour, pas encore réglé le relevé N°37 au 13.12.2018.

A défaut de règlement au 01 février 2019, il sera fait application du règlement.

N° CLUB	NOMS
500264	Chelles et Cheminots AS
500365	Montereau ASA
500466	Ferrieres
500483	Ponthierry US
500615	Briard SC
500693	Dammartin
500715	Esperance Provins Sourdu
500718	Nangis ES
500777	Ferte
500831	Meaux
500832	Senart Moissy
507435	Mormant FC
509296	Vaires
509538	Claye
511189	Congis
511879	Villenoy
512073	Champs sur Marne AS
514632	Mouroux
514814	Gretz Tournan
515916	Nanteuil les Meaux
519793	Annet
520102	Cesson Vert Saint Denis ES
520809	Maisoncelles
522867	Montois CA
523412	Moussy le Neuf
524239	Bois le Roi FC
524330	Jouarre
524700	Misy Villeneuve
524715	Mareuil
524730	Amicale du Bocage
525637	Portugais de Fontainebleau
527727	Servon FC
527744	Le Pin
527765	May en Multien
527984	Saint Pathus
528468	Breuilloise
529821	Croissy
530281	Verneuil l'Etang US
530521	St Mard

N° CLUB	NOMS
547013	Pays Grecois
547304	Port Meaux
547524	Magny le Hongre
547565	Champenois Mammesien Vernouce
548939	Mitry Mory
549189	Champs Futsal
549357	Coulommiers
549464	Lagny
549941	Val France
550039	Dammario les Lys FC
550255	Alliance 77 Evry Gregy Solers
550327	Noisiel Futsal
550389	AS CAMPELIENNE
550643	Boissise Pringy US
550862	Villeroy
551471	Roissy Futsal
551739	Chessy Futsal
551819	Gatinais Val de Loing FC
551828	Turc FC Montereau
551896	Port Ourcq Mitry
551942	Ozoir
552549	Génération Gauvois
552935	Etoile Futsal Club Melun
553139	Lieusaint Football AS
553498	Reunionnaise Football AS
553581	Lizy Futsal
553717	Sengol
554270	Isle les Villenoy
563549	Comite Animation Rablaisien
563706	Entente Longueville Scin Soisy B
563707	Val Europe FC
564037	Val de l'Hyerres
580480	Brie de Morins
581166	Brie FC
581268	Goelly Compans FC
581531	Espoir Melunais
581678	Marles Athletic Club
581726	Brie Est FC
581732	Avon Futsal

531090	Savigny le Temple FC
531341	Emmerainville
532128	Saint Germain Laval ESL
532139	Lognes
532343	Port Pontault
532704	Port MLV
535987	Collegien
537129	Les Ecrennes
538790	Meaux Adom
540372	Nandy FC
541442	Bagneaux Nemours Saint Pierre
542798	Inter Loing FC
544717	Provins MJC
546106	Hericy Vulaines FC
546882	Noisiel
547000	Pommeuse

581816	Cosmo 77 FC
581850	Savigny Foot 77 Sporting
581948	Lien de Senart
582120	Petit Morin US
582253	Cannes Ecluse CS
582348	Chalautre La Grande FC
582473	Noisiel Futsal Academy
582492	Villiers St Georges FC
582617	Oissery FC
582619	Orvannaise
590147	Brie Nord
590524	Varennes FC
610288	Sneema Sports Villaroche
840995	Supporters Parisiens FC Nantes
851005	Grossoise

Le suivi de vos dossiers

Afin de mieux vous servir et de faciliter vos démarches, le Service Administratif a souhaité mettre à votre disposition certaines informations concernant les différents pôles de gestion au sein du District.

Il vous sera également indiqué les différents horaires d'ouverture des 2 sites de votre District.

1. Où envoyer vos documents

Site de MELUN :

◆ Réception des feuilles de match

Compétitions : Seniors Futsal – 55 ANS – U14 – Foot à 8

Compétitions Foot Animation

Compétitions Foot féminin (D1 et Critériums)

◆ Réception des rapports d'arbitres et de délégués en rapport avec les compétitions ci-dessus

◆ Réception des documents concernant les Services Civiques

◆ Réception des courriers en relation avec les formations techniques

Site de MONTRY :

◆ Réception des feuilles de match

Compétitions Foot à 11 : Seniors – U19 – U17 – U15 – CDM – Vétérans – Vétérans +45ANS

◆ Réception des rapports d'arbitres et de délégués en rapport avec les compétitions ci-dessus

◆ Réception des dossiers FAFA

◆ Réception des différents règlements à l'attention de la comptabilité

Notes de frais d'arbitres

Relevés clubs



2. Horaires d'ouverture

Site de MELUN :

Lundi : 9H00 – 12H00 / 13H30 – 17H30

Mardi : fermé au public (téléphoniquement) / 13H30 – 17H30

Mercredi : 9H00 – 12H00 / 13H30 – 17H30

Jeudi : 9H00 – 12H00 / 13H30 – 17H30

Vendredi : 9H00 – 12H00 / 13H30 – 17H30

Site de MONTRY :

Lundi : District fermé au public

Mardi : 9H30 – 13H00 / 14H00 – 18H30

Mercredi : fermé au public (téléphoniquement) / 14H00 – 19H00

Jeudi : 9H30 – 13H00 / 14H00 – 18H30

Vendredi : fermé au public (téléphoniquement) / 14H00 – 18H30

Samedi : 9H30 – 12H00

Formations Régionales disponibles



L'Institut Régional de Formation du Football (IR2F) vous informe des prochaines formations techniques programmées cette saison et pour lesquelles il est possible de vous inscrire :

CFF1 Module U9 (2 jours) : 18 et 19 février 2019
Stade du Pitray Olier – 30, voie des Vignes – 92290 Chatenay Malabry

Module Gardien de Buts – Perfectionnement (2 jours) : 04 et 05 mars 2019
Stade du Pitray Olier – 30, voie des Vignes – 92290 Chatenay Malabry

Module Futsal – Perfectionnement (3 jours) : 27, 28 février et 1er mars 2019
Gymnase Georges Racine – 94 boulevard du Général Leclerc – 92110 Clichy

Certificat Fédéral de Préparation Athlétique (C.F.P.A. – 4 jours) : du 11 au 14 juin 2019
Stade du Pitray Olier – 30, voie des Vignes – 92290 Chatenay Malabry

Pour vous inscrire :

- Rendez-vous dans la rubrique « FORMATIONS » puis « INSCRIPTIONS »
- Cliquez sur le module de formation souhaité
- Choisissez le centre de gestion « LIGUE DE PARIS ILE DE France »
- Puis consulter la liste des sessions
- Enfin, cliquez sur le bouton « S'INSCRIRE »

Vous devez ensuite renseigner les éléments demandés pour valider votre Pré-inscription.

L'inscription définitive ne sera validée qu'après réception du paiement et de la fiche de renseignements. Une confirmation vous sera alors envoyée.

Pour toute question : Mr. Benjamin DARMON au 01 42 44 43 37 – formations@paris-idf.fff.fr

Appel à candidatures

Finales 77 & Comité

Afin d'organiser au mieux les finales de Foot à 11 qui se dérouleront en fin de saison, nous souhaiterions connaître les clubs intéressés par l'organisation de cette manifestation.

Le club d'accueil devra disposer de :

- 2 terrains de foot à 11 classés 5 (pelouse et/ou synthétique)
- 8 vestiaires joueurs minimum
- 2 à 4 vestiaires arbitres

Un des deux terrains devra disposer d'un éclairage pour la rencontre du vendredi soir. Ces finales se dérouleront courant juin les vendredi 14 au soir, samedi 15 et dimanche 16 toute la journée.

Les clubs souhaitant se porter candidats à l'organisation de ces coupes sont priés d'adresser :

- un courrier (à l'attention du Directeur Administratif – site de Montry)
- un courriel (sur la messagerie secretariat@seineetmarne.fff.fr)

.....

Rejoignez nos commissaires !!!

Vous êtes motivés et disponibles et vous avez envie de vous investir ? Alors n'hésitez plus car l'équipe des bénévoles du District a besoin de vous.

Nous recherchons des personnes pour intégrer notre Commission d'Organisation des Compétitions : les membres se réunissent le mardi vers 15H00 au District à MELUN pour traiter les amendes et vers 18H00 pour les dossiers à traiter.

Vous espérant nombreux, nous vous invitons à transmettre votre candidature par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par courrier (District de Football 77 – 50 avenue du 27 août 1944 – 77450 MONTRY) à l'attention du Directeur Administratif.

Nous comptons sur vous.

Découverte du Football Sport Adapté



**MARDI 22 JANVIER 2019
DE 13H À 16H**

**APRÈS-MIDI DÉCOUVERTE
FOOTBALL
SPORT ADAPTÉ**

**A L'URBANSOCCER
DE LOGNES**

POUR LES PERSONNES
EN SITUATION DE
HANDICAP MENTAL ET/OU PSYCHIQUE

TRISOMIE 21
AUTISME
DÉFICIENCES INTELLECTUELLES

29 RUE DE LA MAISON ROUGE, 77185 LOGNES

**BRUNO HENNEBELLE 06.20.59.55.78
CONTACT@SPORTADAPTE77.ORG**



**SEINE & MARNE 77
LE DÉPARTEMENT**



MATINÉE DÉCOUVERTE

FOOTBALL

SPORT ADAPTÉ

STADE
ALBERTO CORAZZA
MEAUX



MERCREDI 6 FÉVRIER
2019

POUR LES PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP
MENTAL ET/OU PSYCHIQUE

HENNEBELLE BRUNO

0620595578 – CONTACT@SPORTADAPTE77.ORG





Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 16 janvier 2019

Les Procès-Verbaux des rencontres ci-dessous sont à consulter sur FOOTCLUBS.

INSTRUCTION

Match 20497583
Lognes 2 – Pays Crécois 1
Seniors D2B du 25/11/2018

AUDITIONS

Match 20516852
Courtry 1 – Cosmo/Mareuil 1
U19 D2A du 09/12/2018

Match 20509782
Les Ecrennes/Rablais 6 – Nandy 6
CDM D2C du 09/12/2018

Match 20497680
Melun FC 3 – Gatinais VDL 1
Seniors D2C du 09/12/2018

REPRISE DE DOSSIER

Match 20517110
Pontault Portg. 1 – Quincy 1
U17 D2A du 18/11/2018

CHAMPIONNAT

Match 20580437
Goellycompans 1 – Ozoir 1
U17 D1 du 13/01/2019

Match 20521071
Villeparisis 1 – St Mard 1
U15 D2A du 12/01/2019

DEMANDE DE RAPPORTS

Challenge Seine et Marne
Mouroux 1 – Coulommiers 1
U13 poule D du 24/11/2018

Critérium Avenir
Coulommiers 1 – Buceenne
U11 groupe I du 08/12/2018

CONVOCATIONS

Match 20516611
Dammarie 1 – Roissy US 1
U19 D1 du 09/12/2018

Match 20516604
Dammarie 1 – Lognes 1
U19 D1 du 02/12/2018

Match 20517206
Melun 2 – Gretz Tournan 2
U17 D2B du 25/11/2018

DOSSIERS EN INSTRUCTION

Match 20497139
Nandy 1– Pontault UMS 1
Seniors D1 du 25/11/2018

Match N°20517394
Val d'Europe 1– Bussy 2
U15 D1 du 10/11/2018

Match 20937969
Cesson VSD 6 – Bois le Roi 5
CDM D3B du 02/12/2018

Match 20509683
Crisenoy 5 – FC Brie Est 5
CDM D2B du 25/11/2018

Match 20514766
Lieusaint 11– Ponthierry 11
Vétérans D1 du 02/12/2018

Match 20580444
Pontault UMS 1 – Ozoir 1
U17 D1 du 09/12/2018

Match 21083430
Les Ecrennes/Rablais 6 – Provins-Sourdun 5
CDM Coupe Comité du 04/11/2018

Match N°20497142
MONTEREAU 2 – CHAMPS 1
SENIORS D1 du 02/12/2018

Match N°20497137
GRETZ TOURNAN 1 – MONTEREAU 2
SENIORS D1 du 25/11/2018



Commission d'Appel Disciplinaire

INFORMATIONS

PROCÉS VERBAL du mercredi 09 janvier 2019

Le Procès-Verbal des rencontres ci-dessous est à consulter sur FOOTCLUBS.

Match 20580403
Ponthierry 1 – Mitry Mory 1
U17 D1 du 07/10/2018

Match 20580428
Montereau 1 – Roissy US 1
U17 D1 du 18/11/2018

Match 20516583
Dammarie 1 – Pontault UMS 1
U19 D1 du 11/11/2018

Match 20497664
Lieusaint 1 – FC Chevry 1
Seniors D2C du 25/11/2018

Match 20937283
Gatinais Val Loing 1 - Chevry/Presles 1
U19 D3A du 18/11/2018



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 15 janvier 2019

Présidence : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Didier MARIN

Présents : Didier ANDRE - Patrick GAUDIN - William GERVAIS - Patrick MOUILLARD - Alain PARENT

Assiste : Christiane CAU (CD)

Absents excusés : José AFONSO DIREITO - Stéphane GUILLOT - David MACIEJEWSKY- Michel MOUAZÉ - Patrick SCOARNEC - Patrick STEFFEN - Martial THIOUX

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité d'appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délai prévus dans l'annuaire du District Titre IV, article 31.1

AUDITION

Match N°20516852

COURTRY 1 – COSMO/MAREUIL 1

U19 D2A du 09/12/2018

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant le rapport de l'arbitre officiel
Considérant le courrier du club de COSMO/MAREUIL,
Considérant les incidents survenus lors de la rencontre précitée,

Après avoir noté l'absence de :

* M. Said BOURDIM, arbitre officiel

Après avoir noté les absences non excusées :

Du club de COURTRY :

* M. Modesto PEREIRA, arbitre assistant bénévole

* M. Kevin REIGNIER, capitaine

* M. Philippe AFONSO PECADO, éducateur

Du club de COSMO/MAREUIL :

* M. David TOULOUSE, arbitre assistant bénévole

* M. Jof Dohnald IPHRAITE, capitaine

* M. Matthieu WEYER, éducateur

La commission ne pouvant pas confirmer les éléments du courrier de M. Matthieu WEYER,
Considérant l'absence de toutes les personnes convoquées,
Par ces motifs,
Confirme le résultat acquis sur le terrain.
DB de COSMO/MAREUIL : 43.50€

CHAMPIONNAT

Match N°20937190

VAL D'EUROPE 2 – ROISSY 1

SENIORS FEMININES D1 du 01/12/2018

La Commission, après étude des pièces versées au dossier,
Evocation de la Commission suite au courrier du club de VAL D'EUROPE sur la participation de la joueuse Mme Nawel BOUDAHMANE susceptible de jouer sous une fausse identité, en l'occurrence Mme Arab CHAHINAZ,
Considérant que le club de ROISSY a fourni ses explications et conteste les dires du VAL D'EUROPE,

Par ces motifs,

Décide de convoquer pour le mardi 29 janvier à 19 heures à Montry :

*M. Abdelkader TAITOUS, arbitre

Du club de Val d'Europe :

*M. Elie SAUTRON, arbitre assistant

*M. Michel MORREELS, délégué

*M. Jose PACHECO VILLANUEVA, éducateur

*Mme Celine LEAM, capitaine

Du club de Roissy :

*M. Florian FEUILLARD, arbitre assistant

*M. Lionel TOCNY, délégué

*M. Habib BOUACIDA, éducateur

*Mme Adja TIMERA, capitaine

* Mme Nawel BOUDAHMANE, joueuse

* Mme Arab CHAHINAZ, joueuse

Match N°20509693

BRIARD SC 5– VAL DE L'YERRES 5

CDM D2B du 09/12/2018

Réclamation d'après-match du club de VAL DE L'YERRES sur le remplacement de l'arbitre assistant à 2 reprises : mi-temps et à la 75^{ème} minute.

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre assistant Mr. Romain MILAN de l'équipe de BRIARD SC 5 a participé à la rencontre en 2^{ème} période (jusqu'à 75^{ème} minute) en tant que joueur,

Considérant qu'il a été remplacé par un joueur qui a pris les fonctions d'arbitre assistant,

Considérant que la fonction d'arbitre assistant a ensuite été remplie par un autre joueur de l'équipe de BRIARD SC 5

Dit la réclamation de l'équipe de VAL de L'YERRES recevable et fondée,

Jugeant en premier ressort,

Dit,

Match perdu par pénalité -1 point (0 but) à l'équipe de BRIARD SC 5

Et en attribue le gain 3 points (0 but) à l'équipe de VAL DE L'YERRES

DB de BRIARD SC: 43.50€

CR de VAL de L'YERRES :43.50 €

Match N°20910577
VAL DE L'YERRES 1 – POMMEUSE 1
SENIORS D4C du 16/12/2018

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant l'arrêté municipal de fermeture hors délai du stade de LUMIGNY NESLES ORMEAUX transmis au District le samedi 15.12.2019 à 11H51,

Considérant que le District n'a pas la copie du mail envoyé à Pommeuse pour informer de cette fermeture,

Considérant que le club de VAL DE L'YERRES n'a pas transmis les renseignements demandés par la Commission à savoir fournir la preuve d'envoi du mail au club de POMMEUSE pour sa réunion du 15.01.2019,

Considérant que le club de VAL DE L'YERRES n'a pas transmis l'arrêté de fermeture par la messagerie officielle au club de POMMEUSE,

Considérant que la procédure n'a pas été respectée,

Jugeant en premier ressort

La Commission,

Après en avoir délibéré décide,

Match perdu à l'équipe de VAL DE L'YERRES 1 (0 point; 0 but)

Et en attribue le gain à l'équipe de POMMEUSE 1 (3 points; 0 buts)

Règlements généraux Titre III Article 20.5

Match N°20516606
ROISSY 1 – SENART MOISSY 2
U19 D1 du 02/12/2018

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'équipe de SENART MOISSY 2 ne s'est pas déplacée pour cette rencontre évoquant une panne du véhicule de transport prêté par la mairie,

Considérant que la Mairie de MOISSY-CRAMAYEL a fourni une attestation certifiant la panne du véhicule qui devait assurer le transport des joueurs,

Jugeant en premier ressort

La Commission,

Après en avoir délibéré décide,

Match à jouer et transmet le dossier à la Commission d'Organisation des Compétitions.

Match N°20497583
LOGNES 2 – PAYS CRECOIS 1
SENIORS D2B du 25/11/2018

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant le courrier du club de Lognes stipulant qu'il bénéficiait d'un penalty qu'il a refusé de tirer car il a estimé que la visibilité était insuffisante, alors que le score était de 2 à 0 en faveur de Pays Créçois,

Considérant que l'arbitre aurait donc sifflé la fin du match,

Suite à la réception du rapport complémentaire demandé à l'arbitre officiel indiquant que le pénalty a été annulé et que le match a été à son terme,

Après en avoir délibéré décide,

Réclamation d'après match non fondée.

Match N°20516136
VAL DE L'YERRES 11 – VAL D'EUROPE 12
VETERANS D3B du 02/12/2018

Réserves de Val de l'Yerres sur le fait que le club de Val d'Europe n'a pas changé d'arbitre assistant à la mi-temps mais à la 63^{ème} minute du match,

La Commission après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le joueur n° 2 M. Fethi BELAHMAR aurait fait office d'arbitre assistant en lieu et place de M. Arezki AMEZIANE prévu sur la FMI,
Considérant qu'il aurait été remplacé à ce poste par M. Zacharia EL OTMANI, joueur remplacé, à la 63^{ème} minute,
Considérant le rapport de l'arbitre bénévole du VAL DE L'YERRES qui confirme ces changements,
Jugeant en premier ressort,
Après en avoir délibéré décide,
Dit la réclamation de l'équipe de VAL de L'YERRES recevable et fondée,
Match perdu par pénalité (-1 point; 0 but) à l'équipe de VAL D'EUROPE 12
Et en attribue le gain (3 points; 2 but) à l'équipe de VAL DE L'YERRES 11
DB de VAL D'EUROPE : 43.50€
CR de VAL de L'YERRES : 43.50 €
Règlements Généraux Titre III Article 17.5
Règlements Généraux Titre V Article 40.1

Match N°20937796

MAISONCELLES 5 – MITRY OURCQ PORTUGAIS 5

CDM D3A

La Commission après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
Et notamment du courrier du club de MITRY OURCQ PORTUGAIS,
Considérant que le match en référence a été reporté deux fois (les 23/09/2018 et 16/12/2018),
Considérant la demande du club de MITRY OURCQ PORTUGAIS d'inverser la rencontre,
La Commission,
Après en avoir délibéré décide,
D'inverser la rencontre en application de l'Art.20.3 du RSG transmet le dossier à la Commission d'Organisation des Compétitions.

Match N°20910731

MONTOIS/BRAY 1 – ENT.S. DE LA FORET 1

SENIORS D4D du 17/02/2019

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
Et notamment du courrier du club de ENT.S. DE LA FORET
Considérant que l'équipe du club de MONTOIS/BRAY 1 a été déclarée forfait lors du match aller du 23/09/2018,
Considérant la demande du club de ENT.S. DE LA FORET,

Après en avoir délibéré,

Décide Match retour à jouer sur les installations de ENT.S. DE LA FORET et transmet le dossier à la Commission d'Organisation des Compétitions.

Règlements généraux Titre III Article 23.8

Match N°20499532

BRIE NORD 1 – CHANGIS 1

SENIORS D3A du 13/01/2019

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant la fermeture hors délais du terrain de SAINT SOUPPLETS,
Considérant que le club de L'ES BRIE NORD a transmis l'arrêté de fermeture par la messagerie officielle au District et au club de CHANGIS, le vendredi 11 janvier 2019 à 16H32,
Considérant que toutes les procédures ont été respectées,
Jugeant en premier ressort
La Commission,
Après en avoir délibéré décide,
Match à jouer et transmet le dossier à la Commission d'Organisation des Compétitions
Règlements généraux Titre III Article 20.5

Match N°20910303
MAY 1 – CLAYE SOUILLY 3
SENIORS D4A du 13/01/2019

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant la fermeture hors délais du terrain de MAY EN MULTIEN FC
Considérant que le club de MAY EN MULTIEN FC a transmis l'Arrêté de fermeture, par la messagerie officielle au District et au club de CLAYE SOUILLY, le vendredi 11 janvier 2019 à 15H43,
Considérant que toutes les procédures ont été respectées,
Jugeant en premier ressort
La Commission,
Après en avoir délibéré décide,
Match à jouer et transmet le dossier à la Commission d'Organisation des Compétitions
Règlements généraux Titre III Article 20.5

Match N°20939130
GATINAIS VDL 3 – INTER LOING/MONCOURT 1
U15 D4D du 12/01/2019

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant la fermeture hors délais du terrain de CHÂTEAU-LANDON,
Considérant que le club de CHÂTEAU-LANDON a transmis l'arrêté de fermeture par la messagerie officielle au District et au club de INTER LOING/MONCOURT, le samedi 12 janvier 2019 à 11H05,
Considérant que toutes les procédures ont été respectées,
Jugeant en premier ressort
La Commission,
Après en avoir délibéré décide,
Match à jouer et transmet le dossier à la Commission d'Organisation des Compétitions
Règlements généraux Titre III Article 20.5

Match N°20517011
LONGUEVILLE 1 – AVON 1
U19 D2C du 13/01/2019

La Commission, après étude des pièces versées au dossier,
Considérant que le terrain de LONGUEVILLE n'était pas fermé par arrêté municipal,
Considérant que l'arbitre de rencontre a jugé que le terrain devenait impraticable à la 34ème minute,
Considérant le rapport de l'arbitre officiel,
La Commission,
Après en avoir délibéré décide,
Match à rejouer et transmet le dossier à la Commission d'Organisation des Compétitions
Règlements généraux Titre III Article 20.8

COUPE

Match N°21198175
GRETZ TOURNAN 1 – THORIGNY/VAL DE France 1
COUPE 77 U19 du 16/12/2018

La commission, après étude des pièces versées au dossier,
Réserve de THORIGNY/VAL DE France sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs composant l'équipe GRETZ TOURNAN 1, susceptible d'avoir participé à la dernière rencontre officielle avec l'équipe supérieure de leur club, cette dernière ne disputant pas de match officiel le jour même ou le lendemain,
La Commission,
Pris connaissance de la réserve pour la dire recevable en la forme,
Jugeant en première instance,

Considérant que l'équipe U19 1 est l'équipe supérieure de sa catégorie,
Par ces motifs,
Dit la réclamation non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.
Règlements FFF Titre III 167.2
DB de THORIGNY/VAL DE France : 43.50€

Match N°21168087
COULOMMIERS 11 – TORCY PVM 12
COUPE 77 VETERANS du 16/12/2018

La commission, après étude des pièces versées au dossier,
Réserve de COULOMMIERS sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs composant l'équipe TORCY PVM 12, susceptible d'avoir participé à la dernière rencontre officielle avec l'équipe supérieure de leur club, cette dernière ne disputant pas de match officiel le jour même ou le lendemain,
La Commission,
Pris connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme,
Jugeant en première instance,
Considérant que l'équipe supérieure de TORCY PVM ne disputait pas de rencontre officielle le 16/12/2018 ou le lendemain,
Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 09/12/2018 et l'a opposée à AULNAYSIENNE Esp. 11 pour le compte du championnat de Ligue Anciens R1,
Considérant qu'après vérification aucun joueur figurant sur la feuille de match en rubrique n'a participé au match du 09/12/2018,
Par ces motifs,
Dit la réclamation non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.
Règlements FFF Titre III 167.2
DB de COULOMMIERS : 43,50 €

Match N°21168120
VAL D'EUROPE 2 – BRIE FC 1
COUPE COMITE U17 du 16/12/2018

La commission, après étude des pièces versées au dossier,
Considérant la réserve appuyée par le club de BRIE FC,
Considérant que rien n'a été mentionné sur la FMI,
La Commission demande au club BRIE FC de transmettre une information sur la teneur de la réserve portée sur la FMI, pour la réunion du 29/01/2019

Match N°21167971
PAYS CRECOIS 2 – INTER LOING/MONCOURT 1
COUPE COMITE U15 du 15/12/2018

La commission, après étude des pièces versées au dossier,
Réserve de INTER LOING/MONCOURT 1 sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs composant l'équipe de PAYS CRECOIS 2, susceptible d'avoir participé à la dernière rencontre officielle avec l'équipe supérieure de leur club, cette dernière ne disputant pas de match officiel le jour même ou le lendemain,
La Commission,
Pris connaissance des réserves confirmées, pour les dire recevables en la forme,
Jugeant en première instance,
Considérant que l'équipe supérieure de PAYS CRECOIS ne disputait pas de rencontre officielle le 15/12/2018 ou le lendemain,
Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 07/12/2018 et l'a opposée à PONTAULT UMS 2 pour le compte du championnat D2B de District,
Considérant qu'après vérification, les joueurs Mrs. Gabriel YOUSFI, Mohamed SIARI figurant sur la feuille de match du 15/12/2018 ont participé à la rencontre du 07/12 /2018,
Par ces motifs, dit la réserve de INTER LOING/MONCOURT fondée, les joueurs supra ne pouvant pas participer à la rencontre,

Par ces motifs et après avoir délibéré,
Dit match perdu à l'équipe PAYS CRECOIS 2
Et qualifie l'équipe INTER LOING/MONCOURT pour le tour suivant.
Débit de PAYS CRECOIS : 43,50 €
Crédit de INTER LOING/MONCOURT : 43,50€
Règlements FFF Titre III 167.2

Match N°21168069
ARC EN CIEL 11 – DAMMARTIN 12
COUPE COMITE VETERANS du 16/12/2018

La commission, après étude des pièces versées au dossier,
Réserve de ARC EN CIEL 11 sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs composant l'équipe DAMMARTIN 12, susceptible d'avoir participé à la dernière rencontre officielle avec l'équipe supérieure de leur club, cette dernière ne disputant pas de match officiel le jour même ou le lendemain,
La Commission,
Pris connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme,
Jugeant en première instance,
Considérant que l'équipe supérieure de DAMMARTIN ne disputait pas de rencontre officielle le 16/12/2018 ou le lendemain,
Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 09/12/2018 et l'a opposée à LIEUSAIN FOOT AS pour le compte du championnat D1 de District,
Considérant qu'après vérification aucun joueur figurant sur la feuille de match en rubrique n'a participé au match du 09/12/2018,
Par ces motifs, dit la réclamation non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.
Règlements FFF Titre III 167.2
Débit de ARC EN CIEL : 43,50 €

EN COURS D'EXAMEN

Match N°21168196
MITRY MORY 2 – PRESLES 1
COUPE COMITE SENIORS du 16/12/2018

REPRISE DE DOSSIER

Reprise du dossier, suite à un nouvel élément transmis par la Commission de Discipline,

Match N°20497569
LOGNES 2 – MAGNY 1
SENIORS D2B du 18/11/2018

La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
Decisions de la Commission SR du 04/12/2018
« Évocation de la Commission en date du 21/11/2018, concernant le joueur Victor KHENNAVONG susceptible d'avoir participé à cette rencontre en état de suspension.
La Commission,
Considérant que le club de MAGNY n'a pas fait parvenir ses observations dans les délais impartis.
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'équipe de MAGNY 1 a fait participer M. Victor KHENNAVONG joueur,
Considérant que le joueur supra a été exclu lors du match SEND2B opposant MAGNY 1 à EMERAINVILLE 1 du 11/11/2018,
Considérant qu'au 18/11/2018 le joueur supra ne pouvait participer à la rencontre en référence,
Considérant que de ce fait il n'était pas qualifié à la date du match,

Jugeant en premier ressort,

Dit,

Match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de MAGNY 1 et en attribue le gain, (3 points ; 1 but) à l'équipe de LOGNES 2.

De plus la Commission inflige un match supplémentaire de suspension au joueur Victor KHENNAVONG à compter du 10/12/2018.

- DB de MAGNY : nombre de joueurs suspendus = 1 X 45 €

Règlements généraux Titre IV Article 30 ter. 41.8 »

“ ... **Match 20497555**

Magny 1 – Emerainville 1

Seniors D2B du 11/11/2018

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Notamment du rapport de l'arbitre officiel, de Mme Sandrine LATGE, dirigeante de Magny,

Considérant que l'arbitre indique n'avoir adressé qu'un seul avertissement à M. Victor KHENNAVONG, joueur de Magny, en lieu et place des deux avertissements, donc exclusion, mentionné sur la FMI,

Par ces motifs,

Retire l'exclusion et notifie un simple avertissement.

De plus, La Commission annule le match de suspension complémentaire infligée à M. Victor KHENNAVONG, joueur de Magny, pour avoir joué en état de suspension le 18/11/2018.

La Commission transmet à la Commission Statuts et Règlements pour une nouvelle étude du match du 18/11/2018. ... »

Reprise du dossier, suite à un nouvel élément transmis par la Commission de Discipline,

La Commission, après avoir pris connaissance de la décision de la Commission de Discipline,

Considérant qu'il s'agit d'une erreur administrative sur le match MAGNY 1 / EMERAINVILLE 1 du 11/11/2018 en séniors D2B, concernant la sanction administrative attribuée au joueur Victor KHENNAVONG,

Par ces motifs et après avoir délibéré,

Dit que le joueur supra n'était pas en état de suspension,

Confirme le résultat acquis sur le terrain.

TOURNOIS

SC PORTUGAIS DE PONTAULT COMBAULT

U7/U8/U9/U11/U13 des 20 et 21 avril 2019

Rassemblements et Tournois refusés, revoir les temps de jeu

FC INTER LOING

U6/U7 et U12/U13 du 1^{er} mai 2019

U8/U9 et U10/U11 du 8 mai 2019

Rassemblements et Tournois Accordés

RCP FONTAINEBLEAU

U8/U9 du 13/01/2019

Rassemblement Accordé

U10/U11 du 3 février 2019

Tournois Accordés



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 15 janvier 2019

Président de séance : M. André ANTONINI

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude OFFREDI

Présent : Ms Jean Yves VISSUZAINÉ, Jean-Marie GENTILS, Jean-Paul PEYRIN

Assiste : Monique MACHO (CD)

Absent non excusé : Mme Simone POTEAU - M VATER David

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs toutes catégories des **15/12**
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCH ET DE PLATEAUX MANQUANTES

La Commission réclame **pour la 1^{ère} fois** les feuilles de match aux clubs ci-dessous **en rappelant que seuls les documents officiels mis en ligne doivent être utilisés:**

CRITERIUM 55 ANS du 13/01/2019

- **Match 20995481** – FERRIERES 31 / CESSON VSD 31
- **Match 20995612** – CLAYE SOUILLY 31 / PLAINE FRANCE 31
- **Match 20995750** – CLAYE SOUILLY 31 / PLAINE FRANCE 31
- **Match 20995752** – COSMO-MAREUIL 31 / ANNET-ST THIBAULT-LAGNY 31

CRITERIUM U14 du 12/01/2019

- **Match 21030247** – GRETZ 14 / ESBLY 14
- **Match 21030247** – GRETZ 14 / ESBLY 14

U12 – U13 du 15/12/2018

- **Match 21036043** – FONTAINEBLEAU 2 / LE MEE 2
- **Match 21036173** – MORMANT 1 / AVON 1
- **Match 21036176** – MORET VENEUX 1 / LONGUEVILLE 1
- **Match 21036238** – MITRY MORY 1 / FERTE 1
- **Match 21036240** – VILLEPARISIS 1 / BRIE EST 1
- **Match 21036307** – FONTAINEBLEAU 3 / LE MEE 3

- **Match 21036309** – BUSSY 2 / VILLEPARISIS 3
- **Match 21036437** – MORMANT 2 / AVON 2
- **Match 21036695** – PORMMEUSE 1 / MEAUX ADOM 1
- **Match 21036696** – MEAUX-PORT MEAUX 5 / PAYS CRECOIS 3
- **Match 21036698** – COULOMMIERS 1 / ST MARD 3
- **Match 21036724** – MEAUX 6 / PAYS CRECOIS 4
- **Match 21036726** – COULOMMIERS 2 / ST MARD 4
- **Match 21036751** – MITRY MORY 3 / BREUILLOISE 1
- **Match 21036779** – MITRY MORY 4 / BREUILLOISE 2
- **Match 21036809** – COLLEGIEN 1 / TORCY 5
- **Match 21036837** – COLLEGIEN 2 / TORCY 6
- **Match 21036838** – BUSSY 4 / NOISIEL 2
- **Match 21036899** – PETIT MORIN 1 / CHANGIS 2
- **Match 21036927** – COSMO-MAREUIL 1 / TORCY 4
- **Match 21037037** – CESSON VSD 6 / GRETZ TOURNAN 4
- **Match 21037150** – MORMANT 3 / MONTEREAU 4
- **Match 21037180** – MORET VENEUX 2 / PAYS BIÈRE 1
- **Match 21037206** – FONTAINEBLEAU 5 / AVON 3
- **Match 21037262** – PROVINS SOURDUN 3 / BRAY-MONTOIS 2

U10 – U11 du 15/12/2018

- **Match 21034840** – MOISSY 2 / MEAUX 2
- **Match 21034909** – LOGNES 1 / MITRY MORY 1
- **Match 21034911** – GRETZ TOURNAN 1 / DAMMARIE 1
- **Match 21035038** – VAL DE FRANCE 1 / ST PATHUS 1
- **Match 21035174** – VAL DE FRANCE 2 / MONTEREAU 2
- **Match 21035240** – PORT. PONTAULT 2 / PROVINS SOURDUN 2
- **Match 21035241** – GRETZ TOURNAN 2 / COMBS 2
- **Match 21035394** – QUINCY VOISINS 4 / MEAUX 8
- **Match 21035395** – CHANGIS 2 / COSMO-MAREUIL 2
- **Match 21035534** – NOISIEL 1 / LE PIN 1
- **Match 21035562** – NOISIEL 2 / LE PIN 2
- **Match 21035588** – VAL DE FRANCE 3 / CHAMPS 3
- **Match 21035616** – VAL DE FRANCE 4 / CHAMPS 4
- **Match 21035645** – VAL D'EUROPE 5 / POMMEUSE 1
- **Match 21035647** – NANTEUIL 1 / PETIT MORIN 1
- **Match 21035675** – FERTE 3 / TRILPORT 3
- **Match 21035700** – FERRIERES 1 / CHAMPS 5
- **Match 21035702** – NOISIEL 3 / VAL DE FRANCE 5
- **Match 21035728** – BRIE EST 3 / MEAUX 10
- **Match 21035756** – POMPONNE 1 / ANNET 1
- **Match 21035785** – GRETZ TOURNAN 3 / BRIARD 3
- **Match 21035813** – MOISSY 6 / LESIGNY SERVON 3
- **Match 21035868** – MARLES 1 / OZOIR 5
- **Match 21037289** – FONTAINEBLEAU 4 / BOIS LE ROI 1
- **Match 21037317** – AVON 3 / BOIS LE ROI 2
- **Match 21037345** – AVON 4 / CHAMPENOIS MV 1

Critérium U15à8 du 15/12/2018

- **Match 21102154** – GRANDE PAROISSE 5 / CHAMPENOIS MV 5

Critérium U15 FUTSAL du 15/12/2018

- **Match 21102694** – NOISIEL FA 1 / SENGOL 77 1

Critérium U13 FUTSAL du 15/12/2018

- **Match 21102758** – NOISIEL FA 2 / CHAMPS FUTSAL 1
- **Match 21102759** – NOISIEL FA 1 / ROISSY BRIE FUTSAL 1

Critérium U11 FUTSAL du 15/12/2018

- **Match 21102839** – ROISSY BRIE FUTSAL 1 / TORCY FUTSAL 1

La Commission réclame **pour la 2^{ème} fois et dernière fois avant sanction** les feuilles de match

U12 – U13 du 08/12/2018

- **Match 21036105** – CESSON VSD 1 / DAMMARIE 1
- **Match 21036166** – VAUX ROCHETTE 1 / MORMANT 1
- **Match 21036170** – BAGNEAUX NSP 1 / PROVINS SOURDUN 1
- **Match 21036299** – PONTAULT 3 / SAVIGNY 3
- **Match 21036434** – BAGNEAUX NSP 2 / PROVINS SOURDUN 2
- **Match 21036806** – NOISIEL FC 1 / COLLEGIEN 1
- **Match 21036834** – NOISIEL FC 2 / COLLEGIEN 2
- **Match 21036893** – VAL D'EUROPE 6 / MEAUX 8
- **Match 21037008** – FONTENAY 1 / CHAUMES VERNEUIL OZOUEUR 1
- **Match 21037204** – BAGNEAUX NSP 3 / BOIS LE ROI 2

U10 – U11 du 08/12/2018

- **Match 21034835** – FONTAINEBLEAU 2 / MOISSY 2
- **Match 21034904** – MITRY MORY 1 / GRETZ TOURNAN 1
- **Match 21034969** – PROVINS SOURDUN 1 / BAGNEAUX NSP 1
- **Match 21035165** – CHELLES 2 / PAYS CRECOIS 2
- **Match 21035230** – MORMANT 2 / VARENNES 2
- **Match 21035233** – PROVINS SOURDUN 2 / BAGNEAUX NSP 2
- **Match 21035298** – MITRY MORY 2 / BRIE EST 2
- **Match 21035416** – MEAUX 7 / BRIE NORD 1
- **Match 21035418** – MITRY MORY 3 / OTHIS 2
- **Match 21035500** – MEAUX 8 / BRIE NORD 2
- **Match 21035502** – MITRY MORY 4 / MEAUX ADOM 4
- **Match 21035585** – BUSSY 3 / VAL DE FRANCE 3
- **Match 21035612** – CHAMPS 4 / TORCY 6
- **Match 21035839** – CHAUMES VERNEUIL OZOUEUR 1 / ROISSY 6
- **Match 21035864** – OZOIR 5 / PONTAULT 4
- **Match 21037402** – PROVINS SOURDUN 3 / VARENNES 3

Critérium U15à8 du 08/12/2018

- **Match 21102151** – NOISIEL FC 5 / VAL DE L'YERRES 5

Critérium U16 F du 09/12/2018

- **Match 21030580** – MITRY MORY 1 / VAL D'EUROPE 1

Critérium U13 F du 08/12/2018

- **Match 21029891** – NANDY SAVIGNY 1 / ROISSY 1
- **Match 21029894** – GRETZ TOURNAN 1 / BRIARD 1
- **Match 21029863** – CHELLES 1 / VAIRES 1

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessus suite à 2 réclamations, La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (10€), de donner match perdu par pénalité (0 but) au club recevant et d'attribuer le gain du match au club visiteur (0 but) :

U12 – U13 du 01/12/2018

- **Match 21036094** – CESSON VSD 1 / VAL D'EUROPE 1
- **Match 21036161** – PROVINS SOURDUN 1 / MORET VENEUX 1
- **Match 21036292** – VILLEPARISIS 3 / TORCY 3
- **Match 21036425** – PROVINS SOURDUN 2 / COMBS 2
- **Match 21036801** – NOISIEL FC 1 / VAIRES 3
- **Match 21036829** – NOISIEL FC 2 / VAIRES 4

- **Match 21036889** – CHANGIS 2 / VAL D'EUROPE 6
- **Match 21036975** – VILLEPARISIS 5 / LOGNES 3

U10 – U11 du 01/12/2018

- **Match 21034828** – ROISSY 2 / MEAUX 2
- **Match 21034898** – LIEUSAIN 1 / CHELLES 1
- **Match 21034899** – VAL D'EUROPE 1 / PAYS CRECOIS 1
- **Match 21035224** – COMBS 2 / MORMANT 2
- **Match 21035228** – LIEUSAIN 2 / ENT. LESIGNY-SERVON 2
- **Match 21035415** – MITRY MORY 3 / ST MARD 3
- **Match 21035499** – MITRY MORY 4 / ST MARD 4
- **Match 21035608** – BUSSY 4 / CHAMPS 4
- **Match 21035637** – VAL D'EUROPE 5 / NANTEUIL 1
- **Match 21035720** – VARREDES 1 / MEAUX 10
- **Match 21035777** – GRETZ TOURNAN 3 / VAL DE L'YERRES 1
- **Match 21035805** – GRETZ TOURNAN 4 / VAL DE L'YERRES 2
- **Match 21035863** – LIEUSAIN 3 / PRESLES 1
- **Match 21037401** – NANGIS 2 / JOUY YVRON 2

Critérium U16 F du 01/12/2018

- **Match 21030577** – BUSSY 1 / MITRY MORY 1

Critérium U13 F du 01/12/2018

- **Match 21029890** – ROISSY 1 / SENART MOISSY 1
- **Match 21029860** – MITRY MORY 1 / DAMMARTIN 1

Critérium U13 FUTSAL du 01/12/2018

- **Match 21102748** – TORCY FUTSAL 1 / CHAMPS FUTSAL
- **Match 21102752** – NOISIEL FA 1 / NOISIEL FA 2

FORFAITS

Match 20937220

GRETZ TOURNAN 1 / FFA 2 du 12/01/2019

Seniors D1 F

Lecture du courrier du club de Gretz Tournan

1^{ER} forfait – amende 31€

Match 21037305

BOIS LE ROI 2 / INTER LOING 3 du 12/01/2019

U11 Avenir Poule X

Lecture du courrier du club de Bois le Roi.

1^{ER} forfait avisé – sans amende

Match 21036372

CLAYE SOUILLY 2 / LOGNES 2 du 15/12/2018

U12 Excellence Poule B

Lecture de la feuille de match

1^{er} forfait – amende 20€

Match 21037234

CHAMPENOIS MV 1 / BRAY MONTOIS 1 du 15/12/2018

U13 Avenir Poule T

Lecture de la feuille de match

1^{er} forfait – amende 20€

Match 21034841
TORCY 2 / SAVIGNY 2 du 15/12/2018
U11 Excellence Poule A
Lecture de la feuille de match
1^{er} forfait – amende 20€

Match 21035304
QUINCY 2 / FERTE 2 du 15/12/2018
U10 Espoir Poule B
Lecture de la feuille de match
2^{ème} forfait – amende 20€

Match 21035924
NANDY 2 / PONTIERRY 2 du 15/12/2018
U11 Avenir Poule S
Lecture de la feuille de match
1^{ER} forfait – amende 20€

Match 21037407
VARENNES 3 / NANGIS 2 du 15/12/2018
U11 Avenir Poule Za
Lecture de la feuille de match
1^{ER} forfait – amende 20€

ABSENCE AUX PLATEAUX U6-U7 DU 15/12 (amende 15€ si non avisé)

- **A OTHIS : BRIE NORD –LIZY avisé**
- **A CHANGIS : BRIE DE MORIN non avisé**
- **A LA FERTE SS JOUARRE avisé**
- **A QUINCY VOISINS : PETIT MORIN non avisé**
- **A VAL EUROPE : EMMERAINVILLE non avisé**
- **A BAGNEAUX : BOIS LE ROI – AMICALE BOCAGE avisé**
- **NANGIS : BRESMONT avisé**
- **VILLEROY : ST MARD – VILLEROY avisé**
- **BRIE DE MORIN : CHANGIS non avisé**
- **VULAINES : LA FORET avisé**

RENCONTRES REPORTEES OU INVERSEES

Match 20937179
ROISSY EN BRIE 1 / MORMANT 1 du 19/01/2019
Seniors D1 F
Cette rencontre se jouera au stade Paul Bessuard à Roissy.
Accord de la Commission qui demande au club de prévenir son adversaire.

Match 21030255
VAL D'EUROPE 14 / GRETZ TOURNAN 14 du 19/01/2019
Critérium U14
Cette rencontre se jouera au stade de l'Herminière à Serris
Accord de la Commission qui demande au club de prévenir son adversaire.

Match 21030251
CHAMPS 14 / SAVIGNY 14 du 19/01/2019
Critérium U14
Cette rencontre se jouera au stade de la fontaine aux coulons (terrain stabilisé) à Champs sur Marne.
Accord de la Commission qui demande au club de prévenir son adversaire.

Match 21054674**MOUSSY NEUF / COSMO du 15/12/2018****Critérium Seniors F.**

Cette rencontre se jouera le 19 janvier 2019

Accord de la Commission et des deux clubs.**Match 21102763****CHAMPS FUTSAL / NOISIEL FA du 20/01/2019****Critérium U13 FUTSAL**

Cette rencontre est inversée et se jouera sur les installations du club de NOISEIL FA.

Accord de la Commission et des deux clubs.**Vérification des feuilles de match****Nous vous rappelons que les points suivants doivent apparaitre :**

- *Feuille de match:*
 - *la date du match*
 - *le club recevant*
 - *la poule*
 - *la compétition*
 - *les équipes et leur numéro d'attribution (ex : France 8)*
 - *les résultats (précision de Victoire, nul ou défaite)*
- *Feuille de jonglerie:*
 - *la date du match*
 - *le club recevant*
 - *le nom de l'équipe et son numéro (ex : France 8)*
 - *les numéros de licence, nom et prénoms des joueurs*
 - *les résultats de l'épreuve de jonglerie (sans les totaux)*

Samedi 15 Décembre 2018 :**Critérium U13 Excellence :**MELUN 2 / PONTAULT 2 : feuille de match incomplète pour PONTAULT **(amendé 8 euros)**.**Critérium U12/U13 Avenir :**BUSSY 3 / NOISIEL 1 : Absence de jonglerie pour NOISIEL **(amendé 6 euros)**.VAIRES 4 / VAL D'EUROPE 4 : Absence de jonglerie pour VAL D'EUROPE **(amendé 6 euros)**.ST THIBAUT 2 / EMERAINVILLE 1 : Absence de jonglerie pour ST THIBAUT **(amendé 6 euros)**.**Critérium U10 Excellence :**ROISSY 3 / CHAMPS 2 : Absence de jonglerie pour ROISSY et CHAMPS **(amendé 6 euros)**.VILLEPARISIS 3 / BUSSY 2 : Absence de jonglerie pour VILLEPARISIS et BUSSY **(amendé 6 euros)**.**Critérium U10 Espoir :**CHELLES 1 / QUINCY 1 : Absence de jonglerie pour CHELLES et QUINCY **(amendé 6 euros)**.**Critérium U10/U11 Avenir :**CESSON VSD 5 / MELUN 6 : Absence de jonglerie pour CESSON VSD et MELUN **(amendé 6 euros)**.VAUX ROCHETTE 4 / SAVIGNY 4 : feuille de match incomplète pour SAVIGNY **(amendé 8 euros)**.Prochaine réunion le **Mardi 22 janvier 2019 à 18h**



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

Procès-Verbal du jeudi 17 janvier 2019

Commission Restreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

Match 20497278 Seniors D2 Poule A

Fc Cosmo 77 1 – Roissy 2 du 13/01/2019

Match 20910577 Seniors D4 Poule C

Val d'Yerres1 – Pommeuse Faremoutiers1 du 16/12/2018

Match 21168196 Coupe Comité Seniors

Mitry Mory 2 – Presles 1 du 16/12/2018

Match 21168009 Coupe Comité +45 Ans

Val d'Europe 22 – Isles Les Villenoy 21 du 16/12/2018

Match 21168178 Coupe 77 U19

Cesson VSD 1 – Roissy US 1 du 16/12/2018

Match 21168185 Coupe 77 U19

Lieusaint 1 – Meaux Academy 2 du 16/12/2018

Match 20516556 U19 D1

Quincy 1 – Dammartin 1 du 13/01/2019

Match 20935755 U17 D3 Poule B

Buceenne 1 – Dammartin 1 du 13/01/2019

Match 20938859 U15 D4 Poule A

Buceenne 1 – Lizy 1 du 12/01/2019

Match 20938949 U15 D4 Poule C

Claye Souilly 3 – Torcy PVM/Collegien 5 du 12/01/2019

La Commission réclame pour la 2^{ème} et dernière fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

Néant

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes

Néant

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES

Matchs sans date

Coupe 77 et Comité du 15 et 16 décembre 2018

Considérant les calendriers des 2 équipes, les rencontres listées ci-dessous sont reportées sans date de jeu

Match 21168088 Ponthierry 11 – Ozoir 12 Coupe Comité Vétérans (T.I. surplace), la rencontre est inversée et devient Ozoir 12 – Ponthierry 11

Demande de changement de date par courriel du club d'**Ozoir** pour jouer la rencontre le 23/01/2019 à 20h30 au stade des 3 Sapins (terrain synthétique)

En attente de réponse du club de **Ponthierry**

Match 21168011 Moussy 21 – Pommeuse 21 Coupe Comité +45 Ans

Demande de changement de date par courriel du club de **Moussy** pour jouer la rencontre le 27/01/2019

En attente de réponse du club de **Pommeuse**

Match 21167967 Breuilloise 1 – Meaux ADOM 1 Coupe Comité U15

Match 21167972 St Pathus 1 – Meaux Academy CS 3 Coupe Comité U15

Match 21167969 Mormant 1 – Montereau 2 Coupe Comité U15 (T.I. surplace), la rencontre est inversée et devient Montereau 2 – Mormant 1

Merci aux clubs de nous faire parvenir rapidement leurs propositions avec accords, LA DATE LIMITE DE JEU EST FIXEE AU 07/02/2019

19 et 20 janvier 2019

Match 20939072 Melun 4 – Vaux Rochette 2 U15 D4E du 19/01/2019

Demande de changement d'horaire via FOOTCLUBS du club de **Melun** pour jouer la rencontre à 14h00

En attente de réponse du club de **Vaux Rochette**.

Match 20516614 Lognes 1 – Dammartin 1 U19 D1 du 20/01/2019

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **Lognes** pour jouer la rencontre du 20/01/2019 au stade R. Moriceau (terrain synthétique) à 15h00 à Dammartin en Goele

Considérant que suite une demande de complément d'information, le club de **Lognes** à préciser qu'il souhaitait l'inversion du match aller (20/01/2019) et du match retour (26/05/2019)

En attente de réponse du club de **Dammartin**

Match 20939261 Val d'Europe/Magny 3– Changis 2 U15 D4B du 19/01/2019

Demande de changement de date par courriel du club de **Changis** pour reporter la rencontre à une date ultérieur,

En attente de réponse du club de **Val d'Europe/Magny**.

Match 20848594 Claye Souilly – Mitry Ourcq Portugais +45 ans groupe C du 20/01/2019

Demande d'inversion via par courriel du club de **Claye Souilly** pour jouer la rencontre du 20/01/2019 au stade Ladoumègue à Mitry Mory.

En attente de réponse du club de **Mitry Ourcq Portugais**

26 et 27 janvier 2019

Match 20499946 Montereau 3 – Vaux Rochette 2 Seniors D3E du 27/01/2019

Demande de changement de date via FOOTCLUBS du club de **Montereau** pour jouer la rencontre le 07/04/2019

Considérant que le club de **Vaux Rochette** a validé le 14/01/2019 via Footclubs la demande de Changement de date du club de **Montereau**,
Considérant que le 15/01/2019 le club de **Vaux Rochette** a souhaité modifier la date de report pour reporter la rencontre le 10/03/2019 et non le 07/04/2019
En attente de réponse du club de **Montereau**.

Match 20939072 Melun 4 – Combs 1 U15 D4E du 26/01/2019

Demande de changement d'horaire via FOOTCLUBS du club de **Melun** pour jouer la rencontre à 14h00

En attente de réponse du club de **Combs**.

Quincy Voisins (500559) :

Suite au courriel du club de Quincy,

Considérant que 2 rencontres seniors sont programmées le 27/01/2019 sur le même terrain à la même heure, Seniors D2A (Goellycompans) et Seniors D3A (Changis)

Par ces motifs,

La Commission décide de reporter sans date la rencontre Seniors D3A 20499587 Quincy 2 – Changis 1.

2 et 3 février 2019

Match 20497709 Savigny 1 – Lieusaint 1 Seniors D2C du 03/02/2019

Demande de changement de date par courriel du club **Lieusaint Savigny** pour jouer la rencontre le 08/03/2019.

En attente de réponse du club de **Savigny**

Considérant que le 08/03/2019 est un **Vendredi**, merci au club de **Lieusaint** et **Savigny** de communiquer l'horaire de la rencontre

16 et 17 février 2019

Match 20516060 Othis/Moussy 11 – Esbly 11 Vétérans D3A du 17/02/2019

Demande de changement de date Via Footclubs du club d'Othis/Moussy** pour jouer la rencontre le 03/03/2019**

Refusée par le club d'Esbly****

Demande de changement de date Via Footclubs du club d'**Othis/Moussy** pour jouer la rencontre le 10/03/2019

En attente de réponse du club d'**Esbly**

Match 20910732 Amicale Bocage 1 – Pays Bieres 1 Seniors D4 du 17/02/2019

Demande de changement de date Via Footclubs du club de **Pays Bieres** pour jouer la rencontre le 27/01/2019

En attente de réponse du club d'**Amicale Bocage**

16 et 17 mars 2019

Match 20517332 Gretz Tournan 2 – Combs 1 U17 D2B du 17/03/2019

Demande de changement de date par courriel du club **Combs** pour jouer la rencontre le 03/02/2019

En attente de réponse du club de **Gretz Tournan**

04 et 05 mai 2019

Match 20516670 Dammarie 1 – Lognes 1 U19 D1 du 05/05/2019

Demande d'inversion par courriel du club de **Lognes** pour jouer la rencontre du 05/05/2019 au Parc des Sports du Segrais à Lognes

En attente de réponse du club de **Dammarie**.

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de Nandy et Chatelet:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 07/11/2018,

« ... Match 20939350 Nandy FC 1 – Châtelet US 1

U15 D4 F du 13/10/2018

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission :

(.../...)

La Commission décide d'une suspension de terrain de 1 (un) match ferme aux équipes U15 de l'US CHATELET 1 et U15 du FC NANDY 1.

(.../...) ... »

La Commission, informe les clubs de Nandy et Chatelet, que ces sanctions sont applicables à compter **du 01/01/2019**

La Commission, suite au courriel du club de Nandy concernant la rencontre **Nandy FC 1 – Bagnaux Nemours E. 2 U15 D4 du 01/12/2018,**

Considérant que le club de Nandy a obtenu le prêt des installations de Guignes pour sa rencontre du 01/12/2018,

Considérant que le club de Nandy a anticipé la décision de la Commission,

La Commission valide la programmation de la rencontre sur les installations de Guignes

Le club de Chatelet se doit donc de présenter un terrain de repli, pour sa rencontre de suspension de terrain

Chatelet 1 – Provins 1 du 02/02/2019

Considérant l'article 4.7 du RSG, la Commission rappelle au club de Chatelet:

« **40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.... »

Merci au club de Chatelet de faire parvenir un complément d'information concernant la mise à disposition d'un terrain pour ces rencontres.

RETRAITS / FORFAITS

FORFAIT GENERAL

SENIORS D4 POULE B THORIGNY 2

amende 57.00 €

Prochaine réunion le : **Jeu** **di 24 janvier 2019 à 14H00**



Commission Départementale des Délégués

PROCÈS VERBAL du samedi 12 Janvier 2019

Présidence : Jean-Marc DENIS

Secrétaire de séance : Daniel CARDOUX

Présents : Marc Louis MARTINEZ - Éric OUCHENE - Patrick STEFFEN - Stéphane LEGENDRE - Dean LHABIL - Daniel CARDOUX - Freddy BISMUTH - Manuel DA SILVA - Franck LECOURT - Davis MACIEJEWSKI - Julio MARQUES - Michel MORRELS - Luis LAGARTO - Akly SAF - Bruno SAUTEREAU - Benoit TAVERNIER - Martial THIOUX - Oliver VESCHAMBRE - Patrick VACHE - Bruno GLISSE - Jean-Louis CAMPOS

Absents excusés : Grégory TROTTIN - Carlos DA CRUZ - Pascal BURTONT- Kamel AROUNI - Michel BORTOT

Absents : Mohamed ZENAINI - Jean-Marc FRANCOIS - Samir GHRAIRI - Mustapha IDIR - André LE MINOUX - Sylvere MULLER

Ouverture de la réunion par le Président

1/ Ouverture de la réunion par Jean-Marc DENIS (Président)

- Présentation des vœux pour cette nouvelle année
- Donne l'ordre du jour
- Nette amélioration dans le contenu et l'envoi des rapports a été constatée les deux derniers mois

2/ Intervention de Stéphane LEGENDRE

- Des modifications seront à apporter dans le contenu des rapports pour la saison prochaine

3 /Objectifs des délégués par Dean LHABIL

- Vérification des installations
- Organisation et préparation d'avant match
- Contrôle et complément de la FMI
- Résumé d'après-match
- Rédaction du rapport et envoi de celui-ci

4 / Intervention de Patrick STEFFEN

- Fait un point sur les désignations
- Concernant les indisponibilités, M. STEFFEN insiste bien pour que celles-ci lui soient envoyées le plus tôt possible

5/ Informations du Président

- Démission de M. CHAUVIER François
- Retour prochain d'un ancien délégué
- Insiste bien sur la présence physique des délégués convoqués dans les commissions
- Mise à disposition prochainement d'un carnet de délégué
- Doit se rapprocher de la CDA afin de travailler en étroite collaboration entre délégués et arbitres lors des rencontres
- Prévoir une formation FMI pour les délégués, voir avec la C.D.I.F.

6/ Questions diverses

Fin de la réunion autour du verre de l'amitié et de la traditionnelle galette des rois en bonne convivialité

Prochaine réunion de fin de saison début Mai



Commission Départementale du Football Animation

PROCÈS VERBAL du jeudi 10 janvier 2019

Présidence : Lionel VENIANT

Secrétaire de séance : Marie CANOLLE

Présents : Colette Marques - Christine Taupin - Ferdinand Conejo - Albin HEUZARD - Steve Gaudin

Absents excusés : Yannick Reis Lagarto - Christiane CAU - Luis Reis Lagarto - Jean-Marc Eliasy - Julio Marques - Franck Desmontiers - Albin Heuzard - Sebastien Toulec - Gaëtan Bocquillon

Non excusés : Claude Adam - Frédéric Targie

Mot du Vice Président :

- Excuse l'absence du Président
- Voeux

Informations CTD DAP :

- Bilan des différents entretiens clubs passés et à venir
- Informations sur les futsal de 13/01/19, 20/01/19 et 27/01/19

Questions diverses :

Pris note du courrier de US Petit Morin du 16/12/18 concernant la rencontre de critérium avenir U11/10 poule I du 15/12/18 « Nanteuil 1 – Petit Morin 1 ».

La Commission demande au dirigeant de l'AS Nanteuil qui a officié en tant qu'arbitre lors de cette rencontre de lui faire son rapport de match.

Agenda Technique

FORMATIONS – Février à Juin 2019

Objet	Date Début	Date Fin	Localité	Inscrits	Nbre de places restantes
U6-U7 - Module 5-6 ans	27/02/2019	27/02/2019	PONTAULT COMB.	16	6
U6-U7 - Module 5-6 ans	27/02/2019	27/02/2019	SAVIGNY LT	8	14
U9 - Module 7-8 ans	04/03/2019	05/03/2019	AVON	19	3
U9 - Module 7-8 ans	25/03/2019	26/03/2019	MONTRY	22	COMPLET
U9 - Module 7-8 ans	23/04/2019	24/04/2019	MELUN	12	10
U9 - Module 7-8 ans - (module féminin)	29/04/2019	30/04/2019	MONTRY	2	20
U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs)	28/02/2019	01/03/2019	MONTRY	19	3
U11 - Module 9-10 ans (module Mineurs)	28/02/2019	01/03/2019	MELUN	2	20
U11 - Module 9-10 ans	25/02/2019	26/02/2019	MONTRY	22	COMPLET
U11 - Module 9-10 ans	18/03/2019	19/03/2019	MELUN	22	COMPLET
U11 - Module 9-10 ans	29/04/2019	30/04/2019	MONTRY	22	COMPLET
U13 - Module 11-12 ans (module féminin)	25/04/2019	26/04/2019	MELUN	1	21
U13 - Module 11-12 ans	18/02/2019	19/02/2019	AVON	22	COMPLET
U13 - Module 11-12 ans	14/03/2019	15/03/2019	MONTRY	22	COMPLET
U13 - Module 11-12 ans	23/04/2019	24/04/2019	MONTRY	16	6
U15 - Module 13-14 ans	04/03/2019	05/03/2019	MELUN	22	COMPLET
U15 - Module 13-14 ans	25/04/2019	26/04/2019	MONTRY	22	COMPLET
U17-U19 - Module 15-18 ans	07/03/2019	08/03/2019	MONTRY	21	1
SEN - Module Seniors	25/02/2019	26/02/2019	MELUN	18	4
SEN - Module Seniors	15/04/2019	16/04/2019	MONTRY	15	7
Futsal Base -Module découverte-	27/02/2019	27/02/2019	A DETERMINER	7	15
Gardien de But -Module découverte-	07/03/2019	08/03/2019	PONTAULT COMBAULT	8	14
Certifications Fédérales 1-2-3	23/02/2019	23/02/2019	AVON	24	COMPLET

Agenda Technique

INTERDISTRICTS U15 FUTSAL

Le Dimanche 20 Janvier 2019
Au Gymnase des Bords de Marne - PERREUX SUR MARNE
De 14 h 30 à 16 h 30 – Rendez-vous à 14 H 00
(Convocations envoyées aux clubs)

CENTRE DE PERFECTIONNEMENT GARDIEN DE BUT « ELITE » Secteur 1 à 4

Le Mardi 22 Janvier 2019
A Montry
De 18 H 00 à 20 H 00
(Convocations envoyées aux clubs)

CENTRES DE PERFECTIONNEMENT CONCOURS INF CLAIREFONTAINE

A MONTRY à 13 H 45
- Le Mercredi 23 janvier 2019
- le Mercredi 6 Février 2019

A FONTAINEBLEAU à 14 H 45
- le mercredi 23 janvier 2019

A SERVON à 13 H 45
- le Mercredi 6 Février 2019

Les clubs ont reçu les convocations suivant la répartition

DETECTION U14 F

Le Mercredi 23 Janvier 2019
A MONTRY
A 15 H 30
(convocations envoyées aux clubs)

Informations Calendrier Championnat 2018/2019

Horaires Speciaux

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District.

Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle. En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (**les deux dernières journées en Seniors**).

Alliance 77 (550255)

*U15 (1) D4 D - 16 heures 30 été comme en hiver -accordé

Avon U.S. (553497)

Le club d'Avon US ne disposant que d'un seul terrain,

Le club d'Avon US ayant engagée 1 équipe U19 (D2C) et 2 équipes U17 (D2C) et (D3)

L'équipe U17 (2) D3 ne disposant pas de terrain,

La Commission constate qu'il y a un problème d'occupation du terrain et demande au club d'Avon de lui fournir des explications sur le fonctionnement à l'année des U17 (2).

AS Bombonnaise (535961)

*U15 (1) D4 E - 15H00 été comme en hiver -accordé

*U17 (1) D3 F - 15H00 été comme en hiver -accordé

Briard SC (500615)

~~*U19 D2 C - 12 heures 00 été comme en hiver (stade L.Destal à Brie Comte Robert) -accordé~~

Demande de modification des horaires spéciaux

U15 D4 - demande à jouer à ~~14H00~~ **à 15H30** été comme hiver - accordé

U17 D3 - demande à jouer à ~~14H30~~ **à 12H00** été comme hiver - accordé

Seniors D2 - demande à jouer à ~~14H30~~ **à 15H00** été comme hiver - accordé

Bussy FC (544034)

*U17 (2) D2 B - 12 heures 00 été comme en hiver accordé

Cesson V.S.D. (520102)

*U19 (2) D2 C - 15 heures 00 été comme en hiver (stade Delaunay à Vert St Denis) accordé

*U17 (1) D1 - 15 heures 00 été comme en hiver (stade Delaunay à Vert St Denis) accordé

*U15 (1) D2 C - 14 heures 00 été comme en hiver (stade Delaunay à Vert St Denis) accordé

*U15 (2) D3 C - 14 heures 00 été comme en hiver (stade Delaunay à Vert St Denis) accordé

Claye Souilly (509538)

*U17 (2) D3 B - 15 heures 00 été comme en hiver (stade C.Petit—terrain synthétique) accordé

~~*U15 (3) D4 - 17 heures 15 été comme en hiver (stade C.Petit—terrain synthétique) REFUSE,~~

~~Les rencontres pourront débuter le Samedi à 17h15 uniquement avec l'accord de l'adversaire.~~

~~La Commission invite le club à faire ses demandes de modifications dans Footclubs.~~

U15 (3) D4 - 17 heures 00 été comme en hiver (stade C.Petit—terrain synthétique) accordé

Informations Calendrier Championnat 2018/2019

Horaires Speciaux

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District.

Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle. En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (**les deux dernières journées en Seniors**).

Fontainebleau R.C.P. (500364)

*U15 (2) D2 C - 14 heures 30 été comme en hiver (stade P.Mahut) accordé

Le Mée Sports (525582)

*U19 (2) D1- 12 heures 30 été comme en hiver (Parc des Sports de Pozoblanco) accordé

*U17 (2) D2 C- 12 heures 00 été comme en hiver (Parc des Sports de Pozoblanco) accordé

*U15 (1) D1- **13 heures 30** été comme en hiver (Parc des Sports de Pozoblanco) **REFUSE**

U15 (2) D2 C- **13 heures 30** été comme en hiver (Parc des Sports de Pozoblanco) **REFUSE**

*U15 (3) D4- 15 heures 30 été comme en hiver (Parc des Sports de Pozoblanco) accordé

Les rencontres pourront débuter le samedi à 13h30 uniquement avec l'accord de l'adversaire.

La Commission invite le club à faire ses demandes de modifications dans Footclubs.

Lognes US (532139)

Suite à la décision de la « **Section Organisation des Compétitions du Dimanche de la LPIFF (voir extraite de P.V. du 04/12/2018 ci-dessous):**

(.../...)

Seniors R3/D – tous les matchs de cette équipe auront lieu le Dimanche à 14h00 jusqu'au 31 mars 2019 »

La Commission, afin de ne pas pénaliser le club et l'organisation et planning des rencontres de l'équipe U19, la Commission accorde cette dérogation horaire

U19 (1) D1 – 12h00 pendant la période hivernale (jusqu'au 31/03), Parc des Sports du Segrais – accordé

Loing FC (542798)

*U15 (1) D4 D- 15 heures 00 été comme en hiver accordé

E.Longueville (563706)

*U15 (1) D2 C- 15 heures 00 été comme en hiver (stade Intercommunal R.Damande à St Loup de Naud) accordé

Melun FC (542557)

*U15 (2) D1- 16 heures 00 été comme en hiver (stade P.Ficher) accordé

*U15 (3) D3 C- 16 heures 00 été comme en hiver (stade P.Ficher) accordé

Moret-Veneux les Sablons FC (541364)

*U15 (1) D3 C- 14 heures 30 été comme en hiver (stade Marquis du Roy à Moret s/ Loing) accordé

Mormant FC (507435)

*U15 (1) D2 C- 14 heures 30 été comme en hiver accordé

~~*U17 (1) D2 B- 14 heures 30 été comme en hiver accordé~~

***U17 (1) D2 B- 13heures 00 été comme en hiver accordé**

*CDM (5) D2 B- 10 heures été comme en hiver accordé

Informations Calendrier Championnat 2018/2019

Horaires Speciaux

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District.

Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle. En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (**les deux dernières journées en Seniors**).

Othis CO (507435)

*U15 (1) D4 A - 16 heures 30 été comme en hiver accordé

Pays Crécois FC (547013)

*U15 (3) D4 B - 17 heures 00 été comme en hiver accordé

Pays BièresES (553720)

U17 (1) D3 F - 14H30 été comme en hiver sur le stade de Perthes –accordé

Pontault UMS (500589)

*U15 (2) D2 B - 16 heures 00 été comme en hiver (stade L.Morane) accordé

Pontault Portugais (532343)

*U15 (1) D2 A - 16 heures 00 été comme en hiver (stade L.Lagrange) accordé

*Seniors (1) D2 A - 15 heures 30 été comme en hiver (stade L.Lagrange) accordé

*Seniors (2) D3 d - 15 heures 30 été comme en hiver (stade L.Lagrange) accordé

Ponthierry U.S. (500483)

*U17 (1) D1 - 15 heures 00 été comme en hiver (Ponthierry) accordé

*U15 (1) D2 C - 15 heures 00 été comme en hiver (Ponthierry) accordé

*U15 (2) D4 - 15 heures 00 été comme en hiver (Ponthierry) accordé

Roissy US (515348)

*U15 (3) D4 – 14h00 été comme hiver, stade P.Bessuard (synthétique) – accordé

Val de France (549941)

2^{eme} demande

***U17 (1) D3 - 11 heures 30** été comme en hiver (terrain non spécifié) **REFUSE**

Les rencontres pourront débuter le dimanche à 11h30 uniquement avec l'accord de l'adversaire.

La Commission invite le club à faire ses demandes de modifications dans Footclubs.

Val d'Europe (563707)

*U15 (1) D1 - 16 heures 30 été comme en hiver (Stade de Lilandry—synthétique) accordé

*U15 (1) D3 A - 16 heures 30 été comme en hiver (Stade de Lilandry—synthétique) accordé

Villeparisis USM (524135)

*U17 (2) D3 - 13 heures 30 été comme en hiver accordé

Informations Calendrier Championnat 2018/2019

Championnat & Ententes

SENIORS

D3

Entente CHAUMES/GUI/VER/OZO 1

D4

Entente CHAUMES/GUI/VER/OZO 2

Entente FC COSMO/MAREUIL 2

U19

D2

Entente FC COSMO/MAREUIL 1

Entente GOELLY/BRIE NORD 1

Entente INTERLOING/MONCOURT 1

ENTENTE THORIGNY/VAL DE FRANCE 1

ENTENTE VAL D'EUROPE/MAGNY 1

D3

Entente CHEVRY/PRESLES 1

ENTENTE VAL D'EUROPE/MAGNY 2

U17

D3

Entente BRAY/MONTOIS 1

~~Entente CHAUMES/GUI/VER/OZO 1~~

Entente CHEVRY/PRESLES 1

Entente FC COSMO/MAREUIL 1

Entente INTERLOING/MONCOURT 1

Entente PLAINE FRANCE/CLAYE 3

Entente VAL DE France/LE PIN 1

U15

D2

Entente TORCY PVM/COLLEGIEN 4

Entente VAL DE France/LE PIN 1

D3

Entente Entente CHAUMES/GUI/VER/OZO 1

Entente GOELLY/BRIE NORD/MOUSSY 1

Entente VAL DE France/LE PIN 2

D4

Entente BRAY/MONTOIS 1

Entente CHEVRY/PRESLES 1

Entente FC COSMO/MAREUIL 1

Entente INTERLOING/MONCOURT 1

Entente PLAINE FRANCE/CLAYE 4

Entente TORCY PVM/COLLEGIEN 5

VAL D'EUROPE/MAGNY 3

CDM

D2

Entente LES ECRENNES/RABLAIS 6

D3

Entente FC COSMO/MAREUIL 5

~~Entente MONTOIS/BRAY 5~~

VETERANS

D2

Entente BOMBON/MORMANT 11

Entente FC COSMO/MAREUIL 11

D3

Entente FC COSMO/MAREUIL 12

Entente OTHIS/MOUSSY 11

D4

Entente CHAUMES/GUI/VER/OZO 11

Entente ETREPILLY/PLESSIS 11

Entente EVERLY/BRAY 11

+45 ANS

Groupe A

Entente GOELLY/DAMMARTIN 21

Entente COLLEGIEN/CROISSY 22

Groupe C

Entente GOELLY/DAMMARTIN 22

Entente COLLEGIEN/CROISSY 21

Groupe E

Entente FC COSMO/MAREUIL 21

Groupe F

Entente BOMBON/MORMANT 21

Entente CHAUMES/GUI/VER/OZO 21

Groupe G

Entente CAMPELIENNE/CRISENOY 21

Groupe H

Entente BRAY/EVERLY 21

55 ANS

Groupe B

Entente ANNET/ST THIBAUT/LAGNY 32

Groupe C

Entente ANNET/ST THIBAUT/LAGNY 31

Entente GOELLY/BRIE NORD/DAMMARTIN 31

Informations Calendrier Championnat 2018/2019

Forfaits Généraux & Retraits

SENIORS

D2

FC BRIE EST 1
HERICY 1 (Non respect des Obligations)

D3

NOISIEL 1
FC BRIE EST 2

D4

ANNET 1
CHATELET EN BRIE 1
DAMMARTIN 2
ESBLY 2
ETREPILLY 1
MISY VILLENEUVE 1 (Pas d'engagement)
MOUSSY NEUF 1
NOISIEL 2
PROVINS SOURDUN FC 1
ST PATHUS 1

U19

D3

BAGNEAUX NEMOURS 1
BRIARD SC 1
PONTHIERRY 1
D3
BOIS LE ROI 1
BRIE FC 1
COULOMMIERS 1
HERICY 1
MITRY MORY 2
MORMANT 1
NOISIEL
OTHIS 1
VILLENY 1

U17

D1

ST GERMAIN LAVAL 1

D3

CHAUMES/GUI/VER/OZO 1
COSMO/MAREUIL 1
EMERAINVILLE 1
FORET 1
FERTE S/J 2
HERICY 1
LAGNY 1
MONTEREAU TURC 1
NOISIEL 1
PROVINS-SOURDUN 1
SAVIGNY 2
ST MARD 2
VILLENY 1

U15

D4

CHEVRY/PRESLES 1
CHAMPENOIS 1
COSMO/MAREUIL 1
GRANDE PAROISSE 1
HERICY 1
MARLES 1
NOISIEL 1
PETIT MORIN 1
ST GERMAIN LAVAL 2

CDM

D1

BUSSY 5
TENNIS MELUN 5

D3

CANNES ECLUSE 5 (Pas d'engagement)
CHANTELOUP 5 (Pas d'engagement)
GRANDE PAROISSE 5
LAGNY MESSENGERS 6
MONTAIS/BRAY 5

VETERANS

D2

MITRY OURCQ 11

D3

MITRY MORY 11

D4

HERICY 11
OZOIR 13
ST GERMAIN LAVAL 12 (pas d'engagement)
VILLEROY 11

+45 ANS

Groupe B

ANNET 21

Groupe D

LIZY 21

MAGNY 21

Groupe E

NOISIEL 21

VAL DE L'YERRES 21

Groupe H

FONTAINEBLEAU PORTUGAIS 21

55 ANS

Groupe A

NANDY 31

Groupe B

VILLEPARISIS 32

SENIORS FEMININES

D1

BUSSY 1

FUTSAL

D1

FERTE S/J 1



DISTRICT SEINE & MARNE CALENDRIER GÉNÉRAL SAISON 2018 - 2019
18/01/2019

Criterion +45 ANS Phase 2		
<i>DATE</i>	Niveau 1	Niveau 2
<i>09 & 10/02/2019</i>	<i>J1 Championnat</i>	<i>J1 Championnat</i>
<i>16 & 17/02/2019</i>	<i>J2 Championnat</i>	<i>J2 Championnat</i>
<i>23 & 24/02/2019</i>	<i>COUPE</i>	<i>COUPE</i>
<i>02 & 03/03/2019</i>	<i>MATCHS REMIS</i>	<i>MATCHS REMIS</i>
<i>09 & 10/03/2019</i>	<i>MATCHS REMIS</i>	<i>MATCHS REMIS</i>
<i>16 & 17/03/2019</i>	<i>J3 Championnat</i>	<i>J3 Championnat</i>
<i>23 & 24/03/2019</i>	<i>J4 Championnat</i>	<i>J4 Championnat</i>
<i>30 & 31/03/2019</i>	<i>MATCHS REMIS</i>	<i>MATCHS REMIS</i>
<i>06 & 07/04/2019</i>	<i>COUPE</i>	<i>COUPE</i>
	<i>Match Remis - Journée Complete</i>	<i>Match Remis - Journée Complete</i>
<i>13 & 14/04/2019</i>	<i>J5 Championnat</i>	<i>J5 Championnat</i>
<i>20 & 21/04/2019</i>	<i>COUPE</i>	<i>COUPE</i>
	<i>Match Remis - Journée Complete</i>	<i>Match Remis - Journée Complete</i>
<i>27 & 28/04/2019</i>	<i>MATCHS REMIS</i>	<i>MATCHS REMIS</i>
<i>01/05/2019</i>	<i>MATCHS REMIS</i>	<i>MATCHS REMIS</i>
<i>04 & 05/05/2019</i>	<i>J6 Championnat</i>	<i>J6 Championnat</i>
<i>08/05/2019</i>	<i>MATCHS REMIS</i>	<i>MATCHS REMIS</i>
<i>11 & 12/05/2019</i>	<i>COUPE</i>	<i>COUPE</i>
	<i>Match Remis - Journée Complete</i>	<i>Match Remis - Journée Complete</i>
<i>18 & 19/05/2019</i>	<i>J7 Championnat</i>	<i>J7 Championnat</i>
<i>25 & 26/05/2019</i>	<i>FINALE</i>	<i>FINALE</i>
<i>30/05/2019</i>	<i>FINALE</i>	<i>FINALE</i>